

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION

D2021-066-E

OBJET : SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – TARIFS 2022

L'an deux mil vingt et un, le 6 octobre à 9h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle Versailles à Meyssac, sous la Présidence de M. Jacques BOUYGUE.

Date de convocation : 28 septembre 2021

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 39 titulaires

Nombre de membres votants :

Présents: 33	Pour : 36
Pouvoirs : 3	Contre : 0
Votants : 36	Abstentions : 0

Étaient présents les délégués désignés ci-dessous :

ALBIGNAC : M. MONTEIL Gérard (Titulaire)	MARCILLAC LA CROZE : Pouvoir
ALBUSSAC : M. CROS Maurice (Suppléant)	MÉNOIRE : M. LISSAJOUX Christophe (Titulaire)
ALTILLAC : MAZEYRIE Philippe (Titulaire)	MEYSSAC : M. TARDIF Nicolas (Titulaire)
ASTAILLAC : M. REYNAL Bernard (Titulaire)	NEUVILLE : Mme LAFFAIRE Éliane (Titulaire)
AUBAZINE : Absent(e)	NOAILHAC : M. BOUYGUE Jacques (Titulaire)
BASSIGNAC LE BAS : M. CHAUVAC Xavier (Suppléant)	NONARDS : M. CAUVIN Jean-Jacques (Suppléant)
BEAULIEU s/ DORDOGNE : M. LARIBE Jean-Pierre (Titulaire)	PALAZINGES : M. POUCHOU Yves (Titulaire)
BEYNAT : M. MILY Pierre (Suppléant)	PUY D'ARNAC : M. PERRIER Dominique (Titulaire)
BILHAC : M. DUMAS Jean Paul (Titulaire)	QUEYSSAC LES VIGNES : M. GAUBERT Jean (Titulaire)
BRANCEILLES : M. LEYMAT Philippe (Titulaire)	SAILLAC : M. BUISSON Jean-Pierre (Titulaire)
CHAUFFOUR SUR VELL : M. LABRUE Serge (Suppléant)	ST BAZILE DE MEYSSAC : Excusé(e)
CHENAILLER-MASCHEIX : M. PERRIER Jean-François (Titulaire)	ST JULIEN MAUMONT : M. TERROU Maxime (Titulaire)
COLLONGES LA ROUGE : M. AYMAT Michel (Suppléant)	SERILHAC : Mme VERZELLESI Carine (Titulaire)
CUREMONTE : Pouvoir	SIONIAC : M. PUYJALON Laurent (Titulaire)
LA CHAPELLE AUX SAINTS : M. JEAN Jérôme (Suppléant)	TUDEILS : M. BERGOIN Joël (Titulaire)
LAGLEYGEOLLE : M. BAVANT Gérard (Titulaire)	CABB 1 : Excusé(e)
LANTEUIL : M. PARIS Alain (Titulaire)	CABB 2 : M. GARCIA Xavier (Titulaire)
LE PESCHER : M. BROUSSOLLE Alain (Suppléant)	VEGENNES : M. RAYNAL Michel (Titulaire)
LIGNEYRAC : Mme SOL Isabelle (Titulaire)	
LIOURDRES : Pouvoir	
LOSTANGES : M. BROUSSOLLE Pierre (Titulaire)	

Pouvoirs : Mme GERMANE Nelly a donné pouvoir à M. BOUYGUE Jacques, M. MARBOT Jean-François a donné pouvoir à M. PERRIER Dominique, M. NOYER Yves a donné pouvoir à PUYJALON Laurent.

M. Dominique PERRIER est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 019-200070597-20211007-D2021_066_E-DE

D2021-066-E - Service public de l'Eau potable – Tarifs 2022

Vu le [Code Général des Collectivités Territoriales](#) ;

Vu le contrat de concession de délégation du service public de de l'eau potable du 21 décembre 2018 entre le Syndicat Mixte BELLOVIC et la SAUR.

Depuis le 1er janvier 2019, suite à la signature du contrat de délégation du service public d'eau potable pour une durée de 12 ans maximum avec la SAUR, le budget eau potable de BELLOVIC comprend un seul contrat de concession.

TARIFS EAU POTABLE 2022 POUR LES ABONNÉS :

Par délibération N°D2020-011-E du 6 octobre 2020, le Comité syndical a décidé pour l'année 2021 de réajuster les tarifs syndicaux en votant le prix de l'abonnement à 44,67 € HT et le prix du m³ à 1,3838 € HT.

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs 2021 pour 2022 et de ne pas les augmenter sur :

- La part de l'abonnement du Syndicat ;
- La part syndicale du prix du m³ consommé.

	Tarifs 2021 (HT)	Variation 2021/2022	Tarifs 2022 (HT)
Abonnement annuel (part Syndicat Mixte BELLOVIC)	44,67 €	+ 0 %	44,67 €
Prix du m ³ consommé (part Syndicat Mixte BELLOVIC)	1,3838 €	+ 0 %	1,3838 €

TARIFS VENTES EN GROS EAU POTABLE 2022 :

Par délibération N°D2020-011-E du 6 octobre 2020, le Comité syndical a décidé pour l'année 2021 de réajuster les tarifs syndicaux de vente en gros en fixant la part syndicale à 0,6120 € HT le m³.

Monsieur le Président propose au Comité de fixer, pour l'année 2022, la part syndicale du tarif de la vente en gros à **0,6242 € HT** le m³ soit 2 % d'augmentation.

Les tarifs 2022 de la part du Concessionnaire (abonnement et prix du m³ consommé) seront actualisés selon une formule de révision, prévue à l'article 8.5 du contrat de concession en cours, et dont le calcul ne peut intervenir avant le 1^{er} décembre. Cette actualisation dépend de quatre indices officiels dont les valeurs à prendre en compte sont celles connues au 1^{er} décembre de l'année en cours.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- **Adopte** les nouveaux tarifs 2022 du service public de l'eau potable aux abonnés soit :
 - 44,67 € HT pour l'abonnement annuel ;
 - 1,3838 € HT le m³ d'eau consommé.
- **Adopte** le nouveau tarif de vente en gros pour la part syndicale à 0,6242 € le m³.
- **Charge** le concessionnaire d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le Président,



Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le
ID : 019-200070597-20211007-D2021_066_E-DE

Jacques BOUYGUE

Délibération :

- Transmise au Représentant de l'État dans le Département

Délibération n°D2021-066-E